

19 JANVIER 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 19 janvier 2011 à 16h15 à la salle du Conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON

JACQUES LAPENSÉE

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame **ANIE PERRAULT**.

La mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, est absente de son siège.

La conseillère, Madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, est absente de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------------|----|--|
| 2011-01-40 | 1. | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2011 |
| 2011-01-41 | 2. | Adoption du règlement numéro 959-03-2011 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 959-01-2009 modifiant le règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant de 2 395 000 \$ et de considérer une affectation d'une somme de 180 000 \$ provenant des soldes disponibles du règlement 916-2006 en vue de financer une dépense additionnelle de 2 575 000 \$ » |

19 JANVIER 2011

- | | | |
|------------|----|---|
| 2011-01-42 | 3. | Prolongation relative au refinancement du 13 décembre 2011 au montant de trois millions trois cent quatre-vingt-trois mille dollars (2 383 000 \$) pour les règlements numéro 903-2005 et 904-2005 |
| 2011-01-43 | 4. | Concordance relative à l'émission d'obligations au montant de sept millions deux mille dollars (7 002 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010 |
| 2011-01-44 | 5. | Émission d'obligations au montant de sept millions deux mille dollars (7 002 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010 |
| 2011-01-45 | 6. | Adjudication d'une émission d'obligations au montant de sept millions deux mille dollars (7 002 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques pour les règlements numéro 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010 |
| N.M. | 7. | Période de questions |
| 2011-01-46 | 8. | Levée de la séance |

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2011-01-40

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 janvier 2011 avec la modification suivante :

- De remplacer le titre du sujet 3 par le titre suivant : « Résolution de prolongation relativement au refinancement du 13 décembre 2010 au montant de deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille dollars (2 383 000 \$) pour les règlements numéro 903-2005 et 904-2005. ».

19 JANVIER 2011

ADOPTÉE

2011-01-41

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 959-03-2011 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-01-
2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2009 AFIN
D'AUGMENTER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 2 395 000 \$
ET DE CONSIDÉRER UNE AFFECTATION D'UNE SOMME DE
180 000 \$ PROVENANT DES SOLDES DISPONIBLES DU
RÈGLEMENT 916-2006 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE
ADDITIONNELLE DE 2 575 000 \$ »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 959-2009 sous la résolution numéro 2009-02-265 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 959-01-2009 modifiant ledit règlement 959-2009 sous la résolution numéro 2009-09-424 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 959-01-2009 afin de respecter les exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ce, en ajoutant un deuxième alinéa à l'article 6, lequel traite de l'affectation de subvention au service de la dette ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-01-16, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 janvier 2011, par Madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé le règlement numéro 959-03-2011 intitulé :
« Règlement modifiant le règlement numéro 959-01-2009 modifiant le
règlement numéro 959-2009 afin d'augmenter l'emprunt pour un montant de
2 395 000 \$ et de considérer une affectation d'une somme de 180 000 \$
provenant des soldes disponibles du règlement 916-2006 en vue de financer
une dépense additionnelle de 2 575 000 \$ ».

19 JANVIER 2011

D'autoriser la mairesse suppléante, ou en son absence le directeur général, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2011-01-42

**PROLONGATION RELATIVE AU REFINANCEMENT DU 13
DÉCEMBRE 2011 AU MONTANT DE DEUX MILLIONS TROIS
CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (2 383 000 \$)
POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 903-2005 ET 904-2005**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE Ville de Bromont avait le 13 décembre 2010, un montant de **DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (2 383 000 \$)** a renouvelé, sur un emprunt original de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DOLLARS (2 593 000 \$)**, pour des périodes de 15 et 35 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéro 903-2005 et 904-2005:

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 2 février 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Ville de Bromont emprunte **DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (2 383 000 \$)** par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 20 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE

2011-01-43

19 JANVIER 2011

CONCORDANCE RELATIVE À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 ET 971-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$)** :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
767-94	54 300 \$
782-95	166 300 \$
872-2003	205 300 \$
897-2005	572 800 \$
898-2005	120 300 \$
903-2005	409 100 \$
904-2005	1 973 900 \$
958-2009	200 000 \$
959-2009 (FCCQ)	1 250 000 \$
959-2009	355 000 \$
964-2009	195 000 \$
971-2010	1 500 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$)**.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 février 2011.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) et soient déposées auprès de CDS.

19 JANVIER 2011

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale
82, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 2K3

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier. Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2011-01-44

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 ET 971-2010

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de **SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$)**, effectué en vertu des règlements numéros 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010, Ville de Bromont émette

19 JANVIER 2011

des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 février 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 897-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2011-01-45

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 ET 971-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 767-94, 782-95, 872-2003, 897-2005, 898-2005, 903-2005, 904-2005, 958-2009, 959-2009, 964-2009 et 971-2010, Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 février 2011, au montant de **SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$)**;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,6870	426 000 \$	1,50%	2012	3,44746%
		440 000 \$	2,00%	2013	
		455 000 \$	2,40%	2014	
		470 000 \$	2,80%	2015	
		5 211 000 \$	3,25%	2016	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,3660	426 000 \$	1,60%	2012	3,45215%
		440 000 \$	2,00%	2013	
		455 000 \$	2,50%	2014	

19 JANVIER 2011

		470 000 \$	2,85%	2015	
		5 211 000 \$	3,15%	2016	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,2310	426 000 \$	1,60%	2012	3,57257%
		440 000 \$	2,00%	2013	
		455 000 \$	2,45%	2014	
		470 000 \$	2,90%	2015	
		5 211 000 \$	3,25%	2016	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
 APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de **SEPT MILLIONS DEUX MILLE DOLLARS (7 002 000 \$)** de Ville de Bromont soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

N.M

19 JANVIER 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil.

2011-01-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

ANIE PERRAULT, MAIRESSE SUPPLÉANTE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

19 JANVIER 2011